

PREMIÈRE JOURNÉE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^(lle) Madame DREUX CLAUIMÉ

6 rue de Perrotte 53940 AHUILLE. propriétaire
en Indivision des parcelles: 163-164-163-184-169
1609-1752-1017-162

Pour ce qui concerne la parcelle C 1613 nous
demandons l'abandon de l'emplacement
réserve qui n'a pas lieu d'exister du fait
qu'il débouche sur une Zone N

AHUILLE le 09/06/2021

DREUX C. à 10h50



M^(lle) Duenen Lamerie.

La Bourpelière 53940 Ahuille

- 1) Nouvelle haie plantée en 2010 sur les
parcelles B0038 250ml
- 4 en limite de parcelles B0079 et B0072
sur une longueur de 250ml

à classer en EBC

- 2) quelle est la procédure à suivre pour les
années 2021 et 2022 --- en cas de plantation de
nouvelles haies à classer EBC - ?

Ahuille le 9/6/2021





Quartiers

Aître au Royer	D4	Chardonnerets (imp.)	D4/E4	Muguet (impasse)	C4	
Aubépin (ZA)	B3	Charmes (impasse)	C3	Muguet (rue)	D4	
Beausoleil	C3	Chasse (allée)	B3	Mûriers (allée)	B2	
Bois	A2/B2	Châtaigniers (allée)	B2	Néfliers (allée)	B2/B3	
Bourienne	C4	Chênes (allée)	A3	Noisetiers (impasse)	B2	
Chantemerle	D2/D3	Chênes (impasse)	C3	Œillets (rue)	C5	
Centre-bouwrq	C4	Chesnaie (impasse)	D3	Origan (impasse)	C3	
Eglise	C4	Chevalerie (rond-point)	D4	Origan (rue)	B3/C3	
Etre au Dormet	D3	Chevalerie	D3	Ormes (impasse)	C3/D3	
Fougeray	D4/D5	Chèvrefeuille (allée)	B2/B3	Ormes (rue)	C3	
Fuye	C3	Chevrolière	C2	Oudon (impasse)	E3/E4	
Grand Chemin (ZA)	C3	Ciboulette (impasse)	C4	Ouette (impasse)	D3	
Hamardière	C5/D5	Clairière (allée)	A3	Pâquerettes (impasse)	D4	
La Fontaine	B4/C4	Closeau (impasse)	C5/D5	Patis	D2	
Lande	C2	Colombes (impasse)	D4	Peignerie (chemin)	C4/D4	
Lauriers	B3/C4	Coriandre (impasse)	C4	Perruche (rue)	C3/D3	
Lavoirs	C4	Cyprés (impasse)	C3	Pervenches (impasse)	D4	
Maladrie	C2	Ecoles (rond-point)	D4	Peupleraie (allée)	A2/A3	
Mégnannerie	D3	Eglantiers (allée)	A2/B2	Plaine (route)	A4/B4	
Mines	C4	Enclos (impasse)	D5	Potiers (rue)	D3	
Orée du Bois	A2/B3	Enfants de l'An 2000	(place)	Prairie (allée)	B3	
Perrine	E3/E4	Etre au Dormet (chemin)	D3	Pré Piau (impasse)	C5	
Plaine	B4	Fauvettes (impasse)	D4/D3	Prévert (impasse)	C4	
Poterie	D3	Forêt (allée)	A3/B3	Primevères (rue)	C4/D4	
Rosiers	D4	Forgerons (impasse)	D3	Prise Blanche	B3	
Sainte Croix	E1	Fougeray (chemin)	D4/D5	Pruneliers (allée)	A2	
Tulipiers	C3	Fougères (impasse)	B2	Rimbaud (impasse)	B4/C4	
		Frênes (impasse)	C3	Rivière (chemin)	E3/E2	
		Futaie (allée)	A3	Rochette (impasse)	C5	
		Fuye (impasse)	C3/C4	Rosiers (impasse)	B4	
		Fuye (rue)	C3	Rosiers (rue)	D4	
		Genêts (impasse)	D4	Rosiers (rue)	C4/D4	
		Glycines (rue)	D4	Ruisseaux (rue)	C5	
		Grand chemin (impasse)	C3	Saint Siméon (rue)	C4	
		Haie (impasse)	D5	Sainte Croix (chemin)	D2/E2	
		Hamardière (rue)	C5/D5	Sainte Croix	(Domaine et Clos)	E1
		Haut Tertre	E3	Sarriette (impasse)	C4	
		Iris (impasse)	D4	Sauge (impasse)	C3	
		Jean de la Fontaine (rue)	C4	Saules (impasse)	C3	
		Jouanne (rue)	D3/E4	Saveurs (avenue)	B4/C3	
		Kolbingen (allée)	B2	Saveurs (rond-point)	C3	
		Lamartine (impasse)	C4	Serpolet (rue)	C3	
		Lande (chemin)	C2/D2	Sources (rue)	C4	
		Laval (route)	D2/D3	Sous-bois (allée)	B2	
		Laval (rue)	C4/D4	Sureau (allée)	B2	
		Lavoirs (chemin)	C4	Taillis	A4	
		Lilas (impasse)	D4	Taillis (impasse)	C5	
		Lilas (rue)	C4/D4	Tilleuls (impasse)	C3	
		Marais (impasse)	C5	Tonneliers (impasse)	D3	
		Marjolaine (impasse)	B4	Tranquillité (impasse)	C4	
		Mayenne (avenue)	D3/E4	Tulipiers (impasse)	C3	
		Mésanges (impasse)	D4	Vallon (rue)	C5	
		Mimosas (impasse)	D4	Verges (impasse)	C5	
		Mimosas (rue)	D4	Verlaine (impasse)	B4/C4	
		Mines (rond-point)	B4	Verriers (impasse)	D3	
		Mines (rue)	C4	Vicoïn (rue)	E3/E4	
		Moësière	C5	Victor Hugo (rue)	B4/C5	
				Villa (rond-point)	C3	
				Violettes (rue)	D4	

Avenues, rues et impasses

Acacias (rue)	C4/D4
Ajoncs (allée)	B2
Alouettes (impasse)	D4
Alouettes (rue)	D4
Anémones (impasse)	C4
Anjou (rue)	C5/C4
Apollinaire (impasse)	B5
Aulnes (impasse)	C3
BARRIERE (impasse)	C5
Basilic (impasse)	B4/C4
Baudelaire (impasse)	C4
Beausoleil (rue)	C4/D2
Biches (allée)	A2
Bleuets (impasse)	C4
Bleuets (rue)	C4
Blourie	E3
Bois (rond-point)	C2
Bois (rue)	C3/C4
Bosquet (impasse)	C5
Bourdaine (allée)	B2
Bourienne (rond-point)	C4
Calehuée (impasse)	D5
Camélias (rue)	D4
Cannelle (rue)	B4
Carrière (impasse)	C5
Castelli (maison retraite)	C4
Cèdres (impasse)	C3
Cèdres (rue)	C3
Genelles (impasse)	C2

- 1 Accueil périscolaire D4
- 2 Bibliothèque D4
- 3 Centre technique municipal C2
- 4 Cimetière C5
- 5 Déchetterie C2
- 6 École élémentaire publique D4
- 7 École maternelle publique D4
- 8 École Sainte Marie D4
- 9 Espace du Maine école de musique C4
- 10 Espace Jeunes salles associatives C4
- 11 Mairie C4
- 12 Maison de retraite "le Castelli" C4
- 13 Maison de santé C4
- 14 Multi-accueil D4
- 15 P'tits Pieds RAM
- 16 Restaurant scolaire D4
- 17 Salle des fêtes C4
- 18 Street park C3
- 19 Stade la Villa C3
- 20 Terrains de boules bretonnes C4
- 21 Village sportif D4-D5
- A salle polyvalente
- B salle de 2000
- C salle du Fougeray
- D salle des Rosiers
- E terrains de pétanque
- F courts de tennis extérieurs

Clevede Arnaud

De: Philippe REVEL <philippe.revel53@gmail.com>
Envoyé: jeudi 3 juin 2021 09:30
À: PLUi
Objet: Modification PLUI pour commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'enquête publique relative à la modification du PLUI de Laval Agglo est ouverte depuis le 1^{er} juin. Comme indiqué dans l'avis j'aimerais télécharger les documents de cette enquête.

Malheureusement sur le site, à part la notice de présentation je n'ai réussi à avoir accès à aucun autre document.

Pouvez-vous me confirmer la procédure à suivre pour avoir accès à ces documents.

Par avance, je vous en remercie.

Recevez, monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

Philippe REVEL

0767456951

Philippe REVEL
11 impasse des lilas
53970 L'HUISSERIE
07.67.45.69.51.
philippe.revel53@gmail.com

L'Huisserie, le 10/06/2021

Monsieur le Commissaire Enquêteur
de la modification du PLUI de Laval Agglo

Objet : OAP du Fougeray à L'Huisserie. Suppression de l'emplacement réservé
Pièce Jointe : Plan de L'Huisserie

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant qu'habitant du quartier de l'Église à L'Huisserie, la modification de l'OAP du Fougeray m'interpelle. La suppression de la voie de liaison entre le giratoire du Tertre sur la rocade et le giratoire de la Perrine sur la route de Laval générera des reports de circulation sur les rues des Rosiers et des Lilas.

Or ces rues, aménagées dans les années 70 lors de l'urbanisation des 1^{ers} lotissements communaux ne permettent pas d'accueillir un trafic de transit en toute sécurité ; tous les accès des propriétés s'effectuent directement sur la rue, souvent en marche arrière ; le tracé de ces rues est tout en courbes, ce qui réduit fortement la visibilité aux carrefours et aux accès ; les trottoirs ne sont pas suffisamment larges pour permettre un croisement sans descendre sur la chaussée.

A l'inverse, la voie primaire du lotissement de la Perrine – l'avenue de la Mayenne – est configurée en boulevard urbain ; aucun accès direct excepté sur la place centrale très facilement identifiable par les usagers ; un tracé presque rectiligne avec des visibilités satisfaisantes aux carrefours ; un cheminement doux largement dimensionné et séparé de la chaussée par un espace vert conséquent. La poursuite de cette voie au travers du lotissement du Fougeray jusqu'au giratoire du Tertre de la rocade permettrait de supporter un trafic routier en toute sécurité.

Même si monsieur le Maire a affirmé lors du conseil municipal du 3 septembre 2020 que ce trafic de transit apporterait des gênes insupportables aux habitants du quartier de la Perrine, aucune étude de circulation n'a été effectuée pour définir l'ampleur de ce trafic et les nuisances induites.

La modification proposée n'est donc pas justifiée de manière objective.

D'autre part tout en supprimant la liaison directe entre la rocade et la route de Laval, l'OAP du Fougeray prévoit tout de même un accès depuis la rocade – RD 910. Les véhicules de transit « s'engouffreront » alors sur la rue du Maine (ex RD 112) et, devant le sens interdit au droit de l'espace du Maine, bifurqueront vers la rue des Rosiers et la rue des Lilas.

Il est bon de rappeler que lors de la création de la rocade (RD 910), la rue du Maine avait été mise en sens unique « sortant » entre le chemin de Bonne et le giratoire du Tertre. Cette disposition

a permis de ne pas renvoyer le trafic de cette ancienne route départementale sur les rues des Rosiers et des Lilas.

Le second élément à prendre en considération est le trafic généré par les habitants des lotissements de la Perrine et du Fougeray.

Au total, cette urbanisation représente plus de 750 logements, soit 1 500 véhicules qui effectueront au moins 2 trajets par jour ; soit un trafic de 3 000 véhicules par jour.

Dans l'OAP actuelle, avec la voie de liaison directe reliant les 2 lotissements, les véhicules se répartiront de la manière suivante :

- sur le giratoire de la Perrine, route de Laval, pour les mouvements vers Avesnières
- sur la rue des Violettes pour les mouvements vers la route du Bois
- sur le giratoire du Tertre de la rocade pour tous les mouvements vers le sud : Entrammes, Nuillé sur Vicoin et Cossé le Vivien.

Avec la modification proposée, la liaison entre les lotissements est supprimée, les derniers usagers désignés ci- dessus devront emprunter la rue des Rosiers pour rejoindre les rues du Maine ou d'Anjou pour se diriger vers le sud.

L'augmentation de la circulation sur les rues des Rosiers et des Lilas constitue un risque élevé pour la sécurité routière.

Aussi je vous demande d'émettre un avis négatif à la modification de l'OAP du Fougeray, au moins sur le volet desserte routière, ainsi qu'à la suppression de l'emplacement réservé.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

